



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 AVRIL 2004

Délibération n°2004-22
Date de convocation : 6 avril 2002
Nombre de délégués en exercice : 33
Présents : 19
Remplacés : 11
Absents non remplacés : 3
Votants : 30

L'an deux mil quatre, le dix neuf avril à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Saze, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALLEMAND – M. BEL – M. BOUILLOT – M. BUIS – M. CORTADE – M. DUPONT – M. GRANIER – M. JOUBERT – M. MAIGRE – M. PASCAL – M. RANDOULET
M. MILON – M. BISCARRAT
M. CHAMPEL – M. GROS- M. VACCHIANI
M. FORIEL DESTETZET – M. GUEDES – M. VERNET

ETAIENT REMPLACES :

M. DUVERGER remplacé par Mme BERARD
M. MELY remplacé par Mme LAUGIER
Mme ROIG remplacée par M. BERTLOT
M. ROUCH remplacé par M. BANACHE
M. FIDELE remplacé par M. BLANCO
M. FOURMENT remplacé par M. PEREZ
M. ROCHEBONNE remplacé par M. ROUX
M. MARGAILLAN remplacé par M. BLATIERE
M. MOUREAU remplacé par M. MICHEL
M. STANZIONE remplacé par M. LEMOSSE
M. STACHETTI remplacé par Mme DI MASCIO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. TORT
M. BOISSON
M. GABERT

Secrétaire de séance : M. BEL



OBJET : Approbation du Planning prévisionnel de financement des études du SCOT
Demande de subventions auprès de l'Etat, des Régions et Départements

Le Président expose :

Le conseil syndical lors de ses précédentes séances avait débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2004 et replacé ce dernier au sein d'une démarche pluri-annuelle d'élaboration du SCOT.

Au vu de l'état existant des connaissances et de la méthodologie retenue par le maître d'ouvrage, le coût total des études du SCOT pour la période 2004-2007 est estimé à **482 000 euros** :

	PHASE	COUT ANNUEL	Dont études	Dont Communication	Dont Structure et Gestion
2004	Etat des Lieux	230 000 €	132 000 €	20 000 €	78 000 €
2005	Formalisation du Diagnostic /PADD	270 000 €	120 000 €	20 000 €	130 000 €
2006	Document d'Orientations	280 000 €	130 000 €	20 000 €	130 000 €
2007	Formalisation du document définitif	300 000 €	100 000 €	70 000 €	130 000 €
TOTAL 2004-2007			482 000 €		

Le gouvernement a décidé d'encourager les collectivités qui se lancent dans une démarche d'élaboration nouvelle de SCOT en apportant, à partir de 2004 et pour une durée de 4 ans, une aide financière nouvelle.

Cette aide financière est estimée pour notre SCOT (d'après la circulaire n°2004-5 UHC/PS2/4 du 28 janvier 2004) à un montant de **210 000 euros**.

En outre, compte tenu de leur implication croissante dans les démarche territoriales, et de la volonté locale d'associer ces partenaires à mise en cohérence d'un espace « transfrontalier » hautement symbolique, le syndicat mixte sollicite la contribution financière des Régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes Côte d'Azur, ainsi que des Départements du Gard et de Vaucluse, pour l'élaboration du SCOT.

Ces subventions sont évaluées au prorata des territoires concernés, soit :

- Région Languedoc-Roussillon : **40 000 euros**
- Région Provence-Alpes Côte d'Azur : **60 000 euros**
- Département du Gard : **32 000 euros**
- Département de Vaucluse : **40 000 euros**

Où l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Syndical après en avoir débattu :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des études nécessaires à la réalisation du SCOT comme suit :

PREVISIONS DEPENSES ETUDES								
	2004	2005	2006	2007	Total 2004-2007	moyenne annuelle		
Etudes SCOT	132 000	120 000	130 000	100 000	482 000	120 500		
PREVISIONS FINANCEMENT ETUDES								
	2004	2005	2006	2007	Total 2004-2007	moyenne annuelle	pourcentage	
Syndicat Mixte	29 000	22 000	37 000	12 000	100 000	25 000	20,75%	
Etat	60 000	55 000	50 000	45 000	210 000	52 500	43,57%	
Région LR	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	10 000	8,30%	
Région PACA	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000	15 000	12,45%	
Département Gard	8 000	8 000	8 000	8 000	32 000	8 000	6,64%	
Département Vaucluse	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	10 000	8,30%	
					TOTAL	482 000	120 500	100,00%

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une Subvention d'Investissement de **210 000 euros**, conformément aux dispositions prévues dans la circulaire n°2004-5 UHC/PS2/4 du 28 janvier 2004,
- **SOLLICITE**, au titre de leur implication sur les questions d'aménagement du territoire, une subvention de :
 - o **40 000 euros** auprès de la Région Languedoc-Roussillon,
 - o **60 000 euros** auprès de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur,
 - o **32 000 euros** auprès du Département du Gard,
 - o **40 000 euros** auprès du Département de Vaucluse.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Vote du Conseil : POUR : 30
 CONTRE : /
 ABSENCE : /

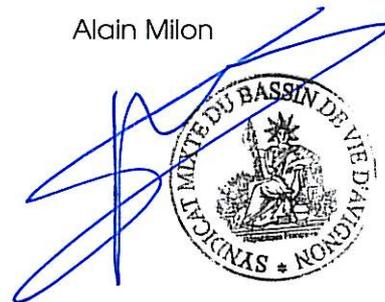
La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le :

05 MAI 2004

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON